

## DISPARITION PROGRAMMEE DES PAIEMENTS EN ESPECES

### Mener de front dans un environnement de taux négatifs la disparition des espèces et la possibilité de spolier les déposants aboutit à une situation ubuesque.

C'est une chimère qui agite les progressistes de tout poil tels que Christine Lagarde ou Jacques Attali et qui surgit à chaque fois que les événements lui en donnent l'occasion. Tout récemment, à Davos, le patron de la *Deutsche Bank* en avait même fait le thème central de son intervention : « *La fin des paiements en espèces pourrait intervenir dans les dix prochaines années.* »

Depuis quelques années en effet, banques centrales et gouvernements s'ingénient à limiter au maximum l'usage des espèces. Leurs arguments sont connus : billets et pièces de monnaie coûtent cher à fabriquer et davantage encore à manipuler. Mais c'est surtout comme moyen de lutter contre le crime organisé qu'ils font mouche.

Toutefois, au cours de la période récente et en parallèle à cette évolution mi-spontanée mi-orientée, une résistance citoyenne s'est organisée sur la thématique des libertés, avec pour toile de fond le fameux Big Brother et pour unique média Internet. Sans doute le combat en vaut la peine et je ne saurais trop encourager nos lecteurs de s'y associer car l'affaire est d'une grande importance. Mais vu le peu de cas qu'un grand nombre de nos compatriotes font des atteintes répétées à nos libertés fondamentales, je doute que cela suffise. Porter le fer sur le terrain de notre porte-monnaie me semble bien plus avisé.

Il ne vous a pas échappé – je m'en étais même fait l'écho sur **Boulevard Voltaire** – que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les dépôts bancaires pourront dans certaines circonstances être saisis pour renflouer des banques en difficulté. Autrement dit, on peut d'ores et déjà affirmer que la sécurité de nos dépôts bancaires n'est plus garantie à 100 %. D'un autre côté, la disparition des espèces impose *ipso facto* l'ouverture d'un compte en banque, il n'y a pas d'autre choix.

Comment va-t-on concilier cette contrainte avec le droit de propriété inviolable et sacré garanti par la *Déclaration des droits de l'homme* et, disons-le, avec le bon sens le plus élémentaire ?

Il ne vous a pas échappé non plus que les banques centrales ont ouvert la boîte de Pandore des taux négatifs. Combien de temps cela va-t-il durer ? Nul ne le sait : plusieurs années, une décennie, une génération, tout est possible mais vous vous en doutez bien, tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, les banques commerciales feront peser cette charge sur leurs déposants. Là aussi, comment concilier une obligation – celle de conserver sur un compte bancaire toute notre épargne liquide – et un prix à payer pour s'y conformer, sous la forme d'un taux d'intérêt versé à la banque comme s'il s'agissait d'un impôt, qui plus est versé à une entité privée ?

On voit donc bien que mener de front la disparition des espèces et la possibilité de spolier les déposants, le tout dans un environnement de taux négatifs, aboutit à une situation ubuesque. Est-ce le résultat d'une énorme sottise comme seules les bureaucraties totalitaires peuvent en produire, ou bien alors s'agit-il d'une stratégie mûrement réfléchie, en somme le coup de force définitif pour mettre au pas les peuples récalcitrants ?

**Christophe Servan**  
Gestionnaire de fonds d'investissement

Publié avec l'aimable autorisation du site d'informations : **Boulevard Voltaire** : <http://www.bvoltaire.fr> que nous remercions.